

Pour les maires de Sainte-Luce et Thouaré :
**« L'avis favorable de la commission d'enquête est une
excellente nouvelle »**

Bernard Aunette, maire de Sainte-Luce-sur-Loire et Bernard Chesneau, maire de Thouaré-sur-Loire, commentent l'annonce de l'avis favorable de la commission d'enquête sur le projet de ligne C7 du Chronobus :

« L'enquête d'utilité publique a été un temps fort de la vie démocratique locale, qui a permis à de nombreux habitants de faire part de leur point de vue sur ce projet essentiel pour l'avenir de nos communes.

Les citoyens ont aussi très largement fait part de leur attente d'un transport collectif performant.

L'avis favorable est donc une excellente nouvelle pour Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire, le rapport confirmant le caractère d'intérêt général du projet.

Le Chronobus est une réponse adaptée et pertinente au développement du secteur nord-est de l'agglomération et à celui de nos communes.

Nous allons maintenant analyser avec Nantes métropole les réponses à apporter à la réserve et aux recommandations faites par la commission d'enquête.

La réserve porte sur les accès à nos communes par la rue René-Coty (Sainte-Luce) et la rue de Nantes (Thouaré).

Les commissaires enquêteurs demandent à Nantes métropole d'étudier « un système temporaire de fermeture sauf bus aux heures de pointe ».

Nous soutiendrons la Communauté Urbaine dans la recherche d'une solution adaptée.

La commission d'enquête a également apporté des recommandations, dont les principales sont :

- *Les conditions de stationnement dans les centre-ville ;*
- *La sécurisation des voies du plan de circulation.*

Le fruit de l'analyse conjointe de Nantes métropole et de nos communes sera connu fin mai.

Enfin, nous travaillons aussi sur d'autres points essentiels à la réussite du projet et attendus par nos concitoyens :

- *La desserte des collèges de la Colinière et de Toutes-Aides ;*
- *L'organisation des lignes de bus autour du Chronobus pour une meilleure desserte des quartiers ;*
- *La réalisation de parkings-relais aux entrées de ville.*

La ligne C7 Chronobus est un projet qui a constamment évolué depuis son lancement en 2009, dans un souci permanent d'adaptation et d'équilibre entre les impératifs techniques de sa réussite, les spécificités de notre territoire et les attentes des habitants ».

Le rapport de la commission d'enquête est consultable dans les mairies de Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire aux heures habituelles d'ouverture et sur le site www.nantemetropole.fr